



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Université des sciences et technologies de Lille

Question écrite n° 9371

## Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes des trois conseils statutaires de l'université des sciences et technologies de Lille. Le retard en matière de recherche du Nord - Pas-de-Calais s'accroîtrait de manière grave si le niveau d'engagement de l'Etat au financement de ce volet dans le cadre du prochain contrat Etat-region venait à être réduit. Soucieuse de participer pleinement au développement économique de la région, l'USTL demande une réévaluation de la participation de l'Etat (130 millions de francs dans le plan précédent). Il souhaite donc connaître sa position sur cet important problème.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche s'efforce de maintenir, dans le cadre du contrat de plan 1994-1998, l'effort entrepris pour le financement de la recherche en Nord - Pas-de-Calais, déjà très important. Les arbitrages locaux et interministériels ne sont pas encore rendus. Toutefois, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a l'intention de soutenir le développement des universités dans le Nord - Pas-de-Calais, tant en matière de construction et d'équipement universitaires qu'en locaux de recherche. Il continuera à mobiliser les organismes de recherche sous tutelle pour qu'ils améliorent leurs implantations dans la région. Il veillera au maintien d'un dispositif de transfert de technologie efficace et performant.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bois Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9371

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 décembre 1993, page 4559

**Réponse publiée le :** 28 février 1994, page 1030